

PATIOS



conseils

<http://www.afulpatios.fr>

ENTRETIEN / DEPANNAGE

RESEAU EAUX USEES

Plusieurs problèmes peuvent se produire sur le réseau des eaux usées.

Au début, les premiers symptômes peuvent se manifester par des bruits de canalisations lors de l'évacuation des eaux. Ensuite, le phénomène s'accompagne de difficultés supplémentaires. Par exemple lorsque les éviers, lavabos ou douches se vidangent avec lenteur ou incomplètement. Parfois, les chasses de WC s'évacuent très difficilement. Et cela peut aller jusqu'au refoulement dans les autres équipements sanitaires. Quelques uns en ont fait la désagréable expérience, et bien entendu, cela arrive toujours au plus mauvais moment.

Tout d'abord, vérifiez l'état des **bondes et les siphons**. Ces derniers se démontent et se nettoient facilement. Un bémol toutefois concernant celui de la baignoire qui est difficilement accessible.

Dans ce dernier cas, et s'il n'y a que la baignoire qui est sujette à une mauvaise vidange, des produits ménagers peuvent suffire ou éventuellement l'utilisation d'une ventouse.

Mais si le problème touche l'ensemble de vos installations, vérifiez votre **regard de branchement** situé à l'extérieur de la maison.

A cette fin, repérez si ce n'est déjà fait, l'emplacement de ce regard **sur le site de l'AFUL** :

>> onglet « PLANS » = **Réseaux Eaux Pluviales et Usées + Branchements privés sur réseaux EP et EU**

Ce regard doit être facilement accessible pour permettre une visite et un entretien rapide et aisé. C'est pourquoi, si ce regard n'a pas été déplacé ou enfoui sous une terrasse, vous pourrez confirmer en l'ouvrant, que le problème provient du réseau interne de la maison ou alors du réseau extérieur.

Si les canalisations intérieures (qui passent sous la maison dans le vide sanitaire) sont bouchées, vous devrez certainement faire intervenir un plombier pour les déboucher ou le faire vous-même à l'aide d'un jet haute pression.

>> onglet « INFOS PRAT. » = **Guide des artisans**.

Si le regard est obstrué par des racines ou des détritiques divers, vous le nettoierez et contrôlerez ensuite que les eaux usées issues de votre maison circulent à nouveau librement.

Dans la cas contraire, vous devrez vérifier votre **canalisation privée** entre votre regard privé et le regard collectif.

Toujours sur les plans des Réseaux d'assainissement disponibles sur le site de l'AFUL, vous identifierez le tracé de cette canalisation et la position du regard de visite commun.

Ce regard peut être implanté sur votre propriété ou chez un voisin (servitudes). En levant le couvercle, vous devriez apercevoir l'extrémité de votre canalisation.

Si, l'écoulement ne semble pas optimal, faites passer un jet haute pression entre votre regard privé et le regard commun. Cela devrait permettre de retrouver une fonctionnalité satisfaisante.

Par contre, si vous constatez un « point dur » lors de cette opération, une expertise plus précise deviendra nécessaire afin de vérifier si des racines ne se seraient pas introduites par une fissure, ou si un déboitement ou une casse se serait produit (par les mouvements naturels du terrain ou à la suite de travaux dans le jardin).

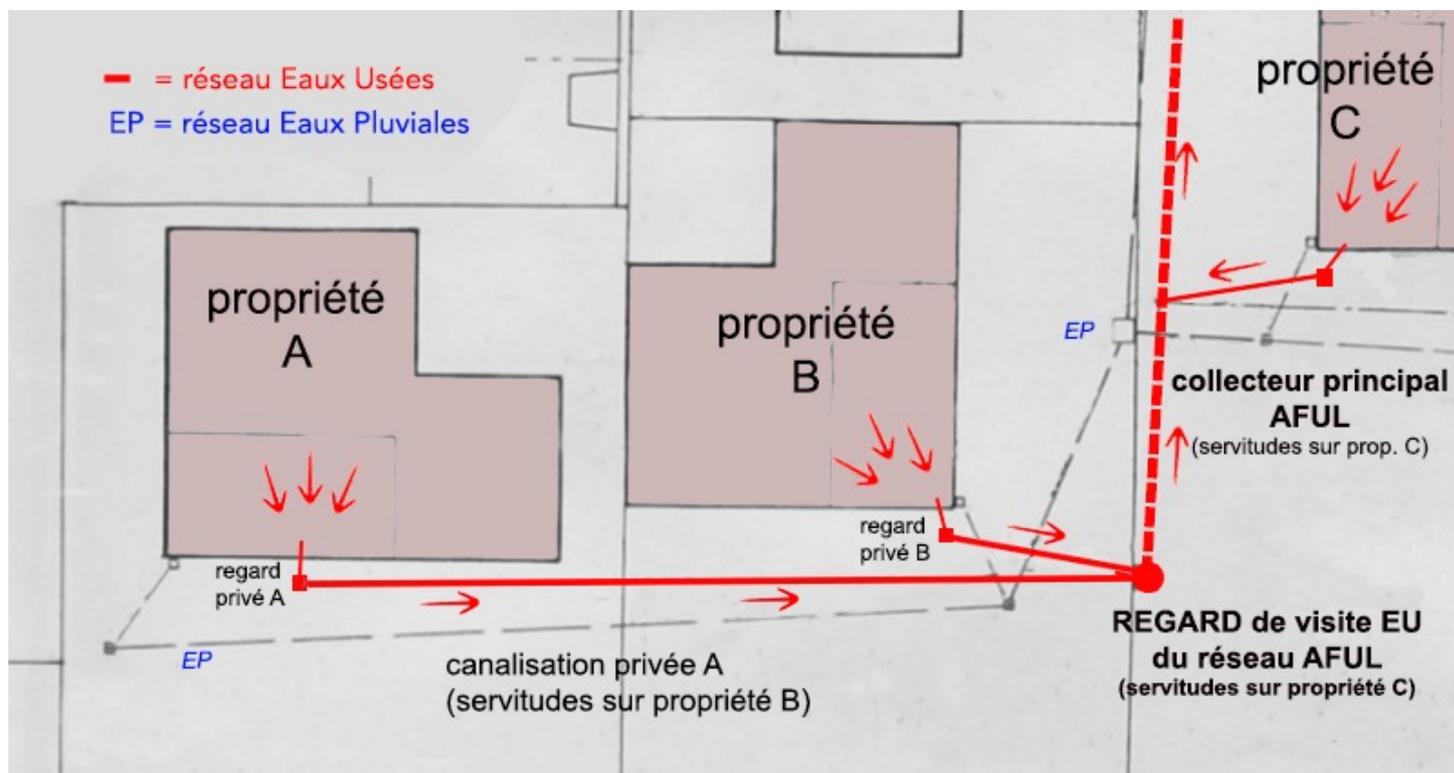
Un dernier conseil : si le regard commun AFUL semble bouché et n'évacue pas les Eaux Usées, il faudra avertir immédiatement le Comité Syndical afin qu'il fasse intervenir le prestataire d'entretien des réseaux. En effet, notre contrat d'entretien collectif comprend une « clause de garantie d'écoulement des eaux ».

En récapitulant :

- 1- vérifiez vos bondes et siphons
- 2- vérifiez votre regard privé (y compris préventivement au moins 1 fois / an)
- 3- vérifiez votre canalisation privée : du regard privé au regard commun
- 4- faites vérifier par l'AFUL l'état du réseau commun (*)

Le croquis ci-dessous complète les explications.

Dans tous les cas, le Comité Syndical se tient à votre disposition pour vous conseiller.



(*) Pour les propriétaires des 5; 7; 13; 15; 17 et 14 de la rue des mésanges, les regards et collecteurs communs sont gérés par la SQY. L'entretien de leurs canalisations privées reste bien entendu à leur charge.